© Drogues Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Amie dépendante cocaïne base

Par Profil supprimé Postée le 10/06/2014 19:46

> Bonjour,
> Une amie est tombée petit à petit dans la cocaïne, sniffée régulièrement, quotidiennement, pendant à ma connaissance 2 ans, et maintenant basée avec de l'ammoniac, maintenant du bicarbonate de soude depuis 1 ans environ.. Elle consomme tous les jours.
> Je me suis éloignée d'elle l'été dernier, elle ne l'inhalait pas encore mais je sentais qu'elle en abusait.
> Il y a 2 semaines, j'ai sentie que la situation s'était aggravée, je l'ai recontacté...
> En 8 mois, elle s'est physiquement dégradée et je veux, je dois faire quelque chose. Elle a hérité de 20 000€ et déjà 14 000 sont partis en fumée. Elle se tue et à des parents qui s'en savoir financent sa destruction. Ils ont les moyens... J'ai envie de les informer
> Elle m'a dit qu'elle voulait s'arrêter mais elle vit seule et son dealer la relance... Au cas où elle ne soit pas assez accro.
> Tout un environnement glauque et manipulateur.
> Je suis en couple et nous avons 3 enfants, il est difficile de trouver le temps pour agir mais c'est une amie, elle n'a personne et je dois l'aider.
> Pouvez-vous m'indiquer des solutions ou pistes ?
> Elle vit à Marseille, mais je pensais l'envoyer au vert.
> Merci d'avance de votre attention et réponse.

Mise en ligne le 12/06/2014

Bonjour,

Votre amie, si elle le souhaitait, pourrait se rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ou d'une "Unité de soins en addictologie" où une prise en charge adaptée pourrait lui être proposée. Elle pourrait rencontrer une équipe de soins à Marseille et élaborer avec ces professionnels un projet de soins qui se mettrait en oeuvre dans sa ville ou ailleurs, à sa convenance. Les soins en toxicomanie sont confidentiels et gratuits.

Il existe différentes optiques de soins et différentes possibilités de prise en charge: des suivis ambulatoires en CSAPA (sous forme de rendez-vous réguliers), des séjours hospitaliers dans des "Unités de soins en addictologie" (de quelques jours à plusieurs semaines) et enfin, à condition d'être sevré, des séjours de

consolidation psychologique en "Centre thérapeutique résidentiel" ou en "Centre de suite et de réadaptation" ou encore en "Communauté thérapeutique (de plusieurs semaines à plusieurs mois). Vous pouvez consulter sur notre site la rubrique "Aider et être aidé" pour avoir une vue d'ensemble de ces diverses prises en charge.

Quelle que soit la "formule", il est impératif que votre amie soit consentente pour ces démarches, rien ne pourra se mettre en place contre sa volonté. Vous pouvez l'informer de ces différentes possibilités, en discuter avec elle pour qu'elle définisse ce qui lui conviendrait et évidemment nous recontacter pour des orientations. S'il est nécessaire d'expliciter plus précisément les modalités de prise en charge, nous nous tenons également à votre disposition ainsi qu'à celle de votre amie. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe) ou au 01 70 23 13 13 (appel non surfacturé depuis un portable).

Cordialement.
